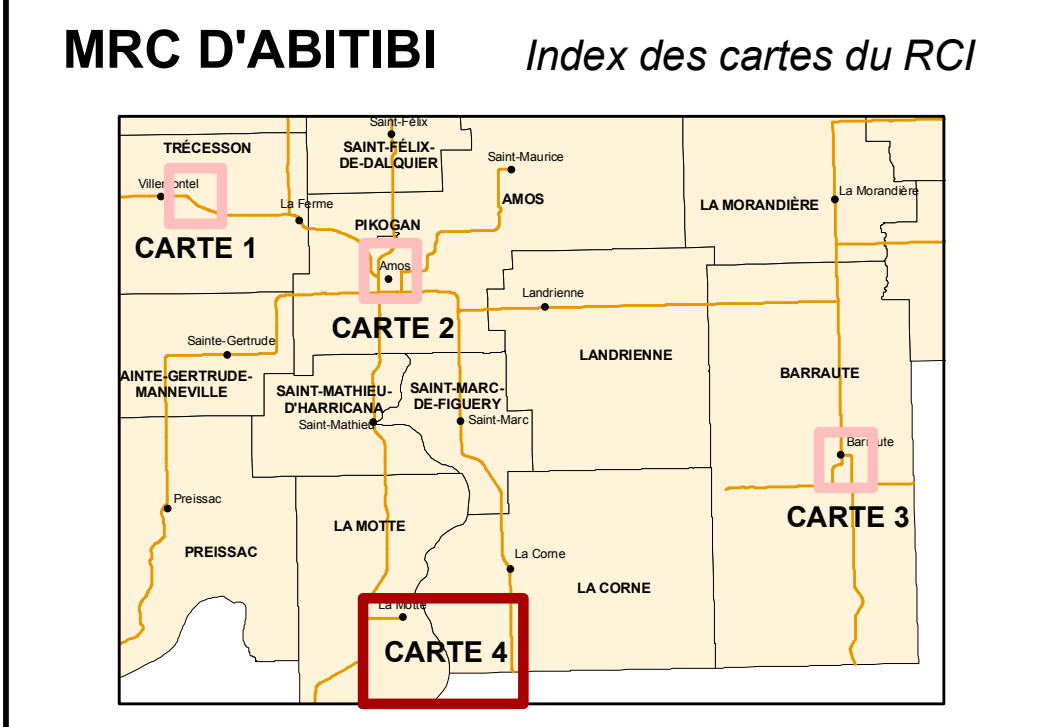


- ZONE À RISQUE D'INONDATION
 - POINT COTÉ (en mètre)
 - COURBE DE NIVEAU (équidistance de 10 m)
 - RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL
 - RUISSEAU PERMANENT
 - RUISSEAU INTERMITTENT
 - PLAN D'EAU
 - CADASTRE
 - PÉRIMÈTRE URBAIN
 - LIMITE MUNICIPALE
- N
- 1:20 000
- 0 500 1 000 mètres



RÈGLEMENT # 90
Règlement de contrôle intérimaire (RCI)
relatif à la protection des rives,
du littoral et des plaines inondables

MRC D'ABITIBI

Lac Malartic **Carte 4/4**
Secteur La Motte et La Corne

RÉALISATION	MRC d'Abitibi
CARTOGRAPHIE	Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
DATE	Août 2006
AVIS DE MOTION	11 janvier 2006
ADOPTÉ LE	25 octobre 2006
ENTRÉ EN VIGUEUR LE	15 décembre 2006

Sources : - Ministère des ressources naturelles, BD70 (1994)
- MRC d'Abitibi, matrice graphique numérique, 2006
La localisation et la délimitation de la zone à risques d'inondation ont été établies à partir :
- Des cotes de crue contenues dans le rapport technique du Centre d'expertise hydrique du Québec No. PDCC 08-L04, Juin 2002
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur.

